

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Saint-Denis, le **21 DEC. 2018**

Monsieur le Premier ministre,

Le directoire de la Société du Grand Paris a présenté en juillet 2017 un coût à terminaison du Grand Paris Express de 35,1 Md€ (en valeur 2012).

Dans la lettre de mission que vous m'avez adressée le 13 novembre 2018, vous m'avez demandé de présenter dans un délai de 6 mois à compter de ma prise de fonction, un plan d'optimisation permettant de réduire d'environ 10% le coût à terminaison annoncé en juillet 2017 des lignes du Grand Paris Express dont la SGP a la maîtrise d'ouvrage directe sans diminuer la part affectée aux provisions pour risques et aléas.

Ce coût à terminaison, hors provisions pour risques et aléas et hors coûts techniques de la Ligne 14 Sud, tel que présenté en juillet 2017, s'élève à 26,0 Md€ (en valeur 2012) dont 10,4 Md€ ont déjà été engagés au 1^{er} septembre 2018.

Pour élaborer ce plan d'optimisations, le Directoire de la Société du Grand Paris a engagé dès janvier 2018 une démarche de recherche et qualification de pistes d'optimisations. Cette démarche s'est appuyée sur le recensement, l'instruction et l'évaluation de plus de 1200 pistes d'optimisation par l'ensemble des directions de la Société du Grand Paris. Une première consolidation de ces pistes a été effectuée en juillet 2018 ; une seconde en septembre 2018. Plus de 700 pistes ont été retenues ; à ce stade elles représentent un potentiel maximal d'optimisation de 2,6 Mds d'euros, hors optimisations au titre du traitement des déblais non pollués par des activités anthropiques mais qui peuvent révéler une surconcentration d'origine naturelle. Un important travail d'optimisation de la conception des gares, privilégiant un regroupement des espaces techniques, a également été engagé en décembre et complètera ces premières estimations dans les mois à venir.

En terme de méthode, la mise en œuvre de ce plan d'optimisation est menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, départements, région, Ile de France Mobilité, RATP, SNCF, services de l'Etat, ...). Cette concertation, notamment avec les communes, est indispensable au rétablissement de la confiance entre la SGP et ses partenaires. Cette confiance a d'ores et déjà permis à la SGP de passer en 8 ans, du stade du débat public (en 2010-2011) à plus de 65 chantiers d'une grande complexité technique, qui plus est en milieu urbain. Cette collaboration étroite, qu'il est indispensable de conserver, s'illustre de multiples manières, permettant elle aussi de limiter les coûts (exemple : acceptation des horaires étendus que les entreprises sont parfois amenées à demander pour rattraper certains retards ; optimisation de certains itinéraires autorisés pour les PL, élargissement des autorisations de circulation pendant certaines périodes, etc.).

Il est par ailleurs essentiel d'inscrire cette démarche dans une logique industrielle, normale et indispensable pour tout maître d'ouvrage, et de ne pas en faire un évènement politique à chacune des décisions que prendra la SGP.

L'ensemble des pistes s'inscrivent dans le respect de la feuille de route annoncée par le Gouvernement le 22 février 2018. Elles ne remettent pas en cause le schéma d'ensemble (pas de suppression de gare par exemple). Certaines, en revanche, peuvent conduire à revoir le projet tel qu'il est arrêté aujourd'hui et conduire ainsi à des enquêtes d'utilité publique modificatives. Deux endroits ont été à ce jour identifiés, après avoir réinterrogé certaines décisions techniques prises dans les phases antérieures du projet pour la ligne 18 : la mise au sol du tracé (actuellement en viaduc) entre Saclay et Saint Quentin en Yvelines d'une part, et les conditions de raccordement (« l'interopérabilité ») entre le tronçon est de la ligne 15 avec le tronçon sud, au droit de la gare de Champigny d'autre part. Les décisions pourront être prises en 2019.

L'objectif de 10% que vous m'avez donné, nécessitera une mobilisation de tous les acteurs. Même si à ce stade, il n'est pas encore possible de garantir que les différentes pistes chiffrées pourront toutes être réalisées, compte tenu, pour bon nombre d'entre elles, de la nécessité de trouver un accord avec d'autres acteurs publics, il semble néanmoins réaliste de penser que les autres pistes non encore chiffrées, à approfondir au cours des prochains mois, permettront d'atteindre la cible.

Au-delà du fait que cet objectif ait été explicité dans ma lettre de mission, je tiens à souligner qu'il s'agit d'une démarche tout à fait normale pour un maître d'ouvrage que de réinterroger à chacune des étapes, ce qui a pu être fait à l'étape précédente. Les différentes directions de projet, responsables chacune de la réalisation d'un tronçon, en sont parfaitement conscientes.

Compte tenu des incertitudes inhérentes à la complexité d'un projet comme celui du GPE, les marges de manœuvre issues du plan d'optimisation permettront d'abonder le cas échéant, les provisions pour risques et aléas au-delà de ce qui a d'ores et déjà pu être provisionné et par la même sécuriser le coût d'objectif 32,4 Mds€ (valeurs 2012) des lignes dont la SGP assure la maîtrise d'ouvrage (ie les lignes 15, 16, 17 et 18). Il me semble en effet essentiel d'éviter que de nouvelles crises remettant en cause ce coût d'objectif, ne viennent perturber le bon déroulé de l'opération. Comme cela a pu malheureusement être observé au cours des derniers mois, la crise de 2017 aura à la fois fragilisé la SGP (plus de 30 personnes sont parties à l'hiver 2017-2018), démobilisé une partie des entreprises, et fragilisé les maires et élus territoriaux, qui constituent les premiers ambassadeurs défenseurs du projet, au plus près des riverains et des chantiers.

C'est la raison pour laquelle j'ai mis en priorité de mes actions, la mise en place d'outils permettant un suivi périodique à la fois de la matérialisation des aléas, venant ainsi consommer une partie des provisions, et d'autre part la confirmation des économies. Ce suivi permettra en transparence d'informer à la fois les tutelles de la SGP et le conseil de surveillance.

Le document joint à cette lettre décrit plus en détail le plan d'optimisation en cours ; il est accompagné de la présentation qui en a été faite au Comité des tutelles et au Conseil de Surveillance en octobre. Un point régulier sera fait devant ces instances afin d'en mesurer l'avancement.

La mobilisation de la Société du Grand Paris pour s'inscrire dans l'objectif d'optimisation et de maîtrise des coûts que vous lui avez assigné est donc totale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Thierry Dallard